



ARRETE n° A 2019-04-14

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
 Reçu en préfecture le 04/04/2019
 Affiché le 04/04/2019
 ID : 077-217705110-20190403-A20190414-AR

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE		ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Commune de VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN		DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
Demande d'annulation reçue le 29 mars 2019		N° PC 077 511 17 0003
Demandé par :	Auxiliaire Gestion Finance - AUGEFI	
Demeurant à :	20 rue de Paris 77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN	
Pour	Construction d'un bâtiment de Bureau	
Sur un terrain sis à :	Rue des Tilleuls 77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN	

MAIRIE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
LE MAIRE

VU le permis de construire n° 077 511 17 00003, accordé le 17 janvier 2018 à la Société AUGEFI

VU le courrier de la Société AUGEFI, enregistré en mairie le 29 mars 2019, demandant l'annulation de son permis de construire n° 077 511 17 0003.

Selon les dispositions de l'article R.424-12 du code l'urbanisme, le présent arrêté est transmis au Préfet de Seine et Marne, le 04 avril 2019.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire n° 077 511 17 0003, accordé le 17 janvier 2018 à la Société AUGEFI, est **ANNULÉ** conformément à leur demande.

VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN,

Le 3 avril 2019

Le Maire
Gilles CHAUFFOUR



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission au demandeur et au préfet.